



« Nous avons un arsenal pour lutter contre les discriminations qu'il faut continuer à faire fonctionner ». C'est par cette introduction que Michel Delpuech, le préfet de la région Aquitaine, a ouvert hier la Commission départementale pour la promotion et l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC) réunie pour faire un bilan des mesures engagées en Gironde.

Parmi les actions et dispositifs de veille cités, la mise en oeuvre d'une cellule de prévention et d'accompagnement des clubs sportifs pour prévenir la violence et les discriminations a notamment été évoquée. De son côté, Isabelle Pantèbre, directrice de la Direction départementale de la cohésion sociale de la Gironde, souhaite pérenniser le festival ciné-jeunes. Proposant une projection de courts-métrages visant à sensibiliser les jeunes sur leurs droits et devoirs, celui-ci « a déjà concerné 850 jeunes ». De plus, 130 « référents discriminations » ont été nommés dans les collèges et lycées de Gironde depuis la rentrée scolaire 2008/2009. Ceux-ci bénéficient d'une formation visant à développer divers axes : sensibilisation des élèves, veille et prévention des actes discriminatoires, etc.

Une fiche et une cellule d'appui

Le préfet a aussi annoncé la mise en oeuvre d'un dispositif spécialisé et renforcé pour le signalement et le traitement des faits de discrimination supposés. Celui-ci se traduit par la mise à disposition des acteurs membres de la COPEC d'une fiche de signalement de faits de discrimination supposée. Un dispositif que Michel Delpuech souhaite voir rapidement « s'étendre sur le plan départemental ». Autres actions menées : au sein de la Direction Départementale de la Sécurité Publique, l'ensemble des infractions concernant les discriminations sera centralisé au sein de la brigade des atteintes aux personnes et une cellule départementale d'appui et de soutien sera mise en place par la Gendarmerie Nationale. Ces différentes actions engagées s'inscrivent dans un « contexte où « le nombre de plaintes n'est pas en adéquation avec le nombre de signalements reçus » a rappelé Marie Madeleine Alliot, la procureure de la République de Bordeaux. « En 2013, le parquet a enregistré 101 affaires nouvelles de discriminations, dont 83 ont fait l'objet de réponses pénales ».

Proposer un « outil collaboratif »

Plusieurs propositions ont par ailleurs été avancées par les acteurs luttant contre les discriminations (Boulevard des Potes, La Licra, SOS Racisme, etc.). Parmi elles, la Fondation du Mémorial de la Traite des Noirs propose « la mise en place d'actions permettant de faire développer les mémoires » et la CAF la mise en oeuvre d'un « outil collaboratif » mettant en relation ces différents acteurs. • **EM**

Photo : Hier, la COPEC a évoqué diverses actions pour lutter contre les discriminations © EM